



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 JUIN 2026

Salle de conseil municipal

Etaient présents :

M. CUVIER Géraud, Maire,

Mme NOEL Stéphane, M. POTEL Pascal, M. CHIVOT Daniel, Mme AVISSE Elise, adjoints

Mme HURE Jocelyne, M. CREUSET Thierry, Mme MIDOUX Sylvie, M. BECQUET Francis, Mme LESOEUR Emilie, M. LEROUX Pascal, Mme DUCROCQ Lise, M. PORION Etienne, Mme KANICHE Malika, M. LECAT Thierry, Mme LOUVEL Catherine, M. BOUTTE Francis, M. CATEL Marcel.

Etaient absents ayant donné procuration : M. LEMAIRE Etienne ayant donné procuration à Mme LOUVEL Catherine,

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

1. Approbation du précédent compte-rendu
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Election des délégués et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026
4. Convention avec TE80 pour le programme de vidéoprotection (phase 3)
5. Participation financière pour la destruction des nids de frelons asiatiques
6. Horaires de l'accueil du matin pendant les périodes de l'accueil de loisirs
7. Vente du tracteur Renault
8. Demandes de subvention exceptionnelle

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. Pascal LEROUX** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Approbation du précédent compte rendu : adopté à la majorité après avoir apporté des précisions quant au contenu.

N° 06-2026-01 : CONVENTION AVEC TE80 RELATIVE A LA VIDEOPROTECTION (TRANCHE 3)

Coût des travaux TTC : 89 551 € dont 56 410 € à charge de la commune – adoptée à l'unanimité.

N° 06-2026-02 : PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Prise en charge à hauteur de 50 plafonnée à 80 € par intervention - adoptée à l'unanimité.

N° 06-2026-03 : MISE EN PLACE DE L'ACCUEIL DU MATIN LORS DES PERIODES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ET TARIFS

Adoptée à l'unanimité.

N° 06-2026- 04 : VENTE DU TRACTEUR

Adoptée à l'unanimité

N° 06-2026-05 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'APE MARIUS FUSTIER

Subvention exceptionnelle de 300 € - adoptée à l'unanimité

N° 06-2026-06 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'APE DES ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE

Subvention de départ de 50 € et subvention exceptionnelle de 300 € - adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 21h20.

Le maire,
Géraud CUVIER

